

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 192

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

I. – À la dernière phrase de l’alinéa 169, substituer au mot :

« des »

les mots :

« de ces ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase, supprimer les mots :

« prévues au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.